

Handicap & formation c'est possible avec adf formation !

Vérifier la faisabilité du projet de formation,
prévoir les adaptations et aménagements utiles :
Nous pouvons vous aider !



PARLER DE SON HANDICAP, CE N'EST PAS RIEN, ÇA CHANGE TOUT !



22, rue des entrepreneurs
Z.I. St Joseph
04100 Manosque
Tél. 04 92 72 82 82

Email
accueil@adfformation.fr
Site
www.adfformation.fr

AIDES À L'APPRENTISSAGE pour les personnes reconnues travailleur handicapé sans limite d'âge.

La nouvelle aide unique de l'État connaît deux limites :

- elle concerne uniquement les entreprises de moins de 250 salariés.

- pour les contrats d'apprentissage visant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat.

Pour les personnes ayant une RQTH,
l'aide de l'AGEFIPH peut s'étendre
de 500 à 3150 euros en fonction
de la durée du contrat.

Simulateur et renseignements sur :
www.alternance.emploi.gouv.fr

HANDICAP, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Depuis 2015, la loi définit le handicap comme une limitation des capacités de l'individu dans un environnement donné : on parle de situation de handicap, durable ou temporaire. Il existe une grande variété de handicaps : déficience auditive, visuelle, intellectuelle ou handicap mental, psychique ou maladie mentale, maladies invalidantes, déficience motrice. 80% des situations ne sont pas immédiatement visibles. La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un lieu d'accueil unique. Elle centralise les démarches liées au handicap, dont la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

JE M'ORIENTE VERS UN MÉTIER

- Quel métier ?
- Quel diplôme pour ce métier ?
- Quel niveau d'entrée pour cette formation ?
- Quels sont les besoins à prendre en compte au vu de mon handicap ? (fatigabilité, port de charge,...)

Il existe des outils pour découvrir un métier, apprécier son niveau, trouver les informations sur les diplômes et préparer le concours d'entrée grâce à une formation préparatoire. www.orientationpaca.fr

La reconnaissance administrative du handicap appartient à la personne, vous pouvez y faire référence lorsque vous le jugez utile et permet de bénéficier d'aides à la compensation (appareillage auditif, adaptation de supports...).

JE PRÉPARE MON ENTRÉE EN FORMATION

- Suis-je en situation de handicap ?
- Pourquoi en parler ?
- À qui ?
- Quelles sont mes contraintes et besoins ?
- Dois-je faire reconnaître ma situation de handicap ?

*Anticiper, c'est mettre
toutes les chances
de son côté pour réussir !*

A l'entrée en formation (ou lors du concours selon la filière) une attestation d'aptitude doit être délivrée par le médecin agréé par l'ARS. Vous pouvez le questionner sur vos contraintes et besoins d'aménagements.

ADF PARTENAIRE DU DISPOSITIF THEMIS



Depuis 2006, Opalia Provence-Alpes-Côte d'Azur a renforcé son action visant à développer l'accès des travailleurs handicapés aux contrats en alternance. Le dispositif THEMIS dont l'objectif est de sécuriser l'intégration des personnes handicapées dans l'entreprise a été mis en place en partenariat avec l'AMF (structure spécialisée dans la sécurisation des parcours professionnels en entreprise). THEMIS propose une méthode d'accompagnement sur mesure des travailleurs handicapés en contrat en alternance qui valorise les compétences, réduit les risques de rupture de contrats, et pérennise les emplois en ajustant l'accompagnement aux besoins de l'entreprise. ■

RÉFÉRENTE HANDICAP D'ADF FORMATION

M^{me} Élodie MIANE

Ils sauront vous accompagner
et examiner avec vous
la faisabilité de votre projet.

Un suivi individuel et une
attention particulière vous
seront apportés durant votre
formation. Des entretiens
réguliers seront planifiés avec
notre référent handicap et
vous permettront d'avoir une
écoute toute particulière
à vos problèmes.

J'ENTRE EN FORMATION !

- **Ma reconnaissance administrative de handicap est-elle à jour ?**
- **Que doit savoir l'équipe pédagogique ?**
- **Les autres étudiants comprendront-ils ma situation ?**
- **Que dire lors de mes stages ?**
- **Quelles sont les adaptations et aménagements indispensables ?**
- **Comment faire ?**

Durant la formation :

- L'institut de formation peut adapter ses modalités pédagogiques, ses supports, l'organisation de la formation...
- Des aides compensatoires techniques et/ou humaines existent. Il vous appartient d'en faire la demande.
- Les conditions de passage des examens peuvent être aménagées.
- Il est possible de faire appel à des spécialistes pour expliquer aux formateurs ou aux étudiants, votre handicap.
- Des aménagements sont possibles. Vous n'avez pas besoin d'une reconnaissance administrative de votre handicap ; seul un avis médical est nécessaire.

Votre situation de handicap peut évoluer, parlez-en.

Pour toutes vos démarches administratives, ADF formation vous accompagne pas à pas vers votre avenir professionnel. Mobilisation du CPF, montage des dossiers, prenez rendez-vous avec le secrétariat d'ADF Formation.

**Faites le premier pas,
nous vous aiderons à faire le reste !**



Convention Cadre Quadriennale relative
à la formation et à la qualification
des personnes handicapées

Depuis 2008, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agefiph PACA Corse et le FIPHFP se sont engagés pour une politique régionale commune en faveur de la formation des personnes handicapées. Cette politique vise à faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun de la Région, afin de garantir, au-delà de l'égalité des droits, une réelle égalité des chances.

Notes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS POUR VOTRE PROJET DE FORMATION

**Conseillers professionnels
en évolution :**
Cap Emploi
www.capemploi.com
Pôle Emploi
www.pole-emploi.fr
Mission Locale
www.mission-locale.fr

Alpes Développement Formation - Siège social : 22, Rue des Entrepreneurs - Z.I. St Joseph – 04100 Manosque
Tél. 04 92 72 82 82 - Email : accueil@adfformation.fr - Site Internet : www.adfformation.fr

SAS au capital de 125.000 € - RC Manosque B 379 513 963 – APE 8559A - SIRET 379 513 963 00023

Déclaration d'activité : Préfecture de région 9304 0015104